



Tarifs 2018-2019 et modalités de paiement

Tarifs 2018-2019

Cotisations annuelles (*)		-5% si paiement en 1 fois, arrondi à l'euro supérieur	
1 ^{ère} année (12 premiers mois après la date d'adhésion) (**)		120 € (10 €/mois)	
Ancienneté dans le club > 12 mois		240 € (20 €/mois)	
Femmes		120 € (10 €/mois)	
Moins de 21 ans ou étudiant		60 € (5 €/mois)	
Chômeur		120 € (10 €/mois)	
Tarifs pour les familles - père, mère et enfant(s) -		Tarifs le plus cher puis 60 € pour chaque adhésion dans la famille	
(*) La cotisation due au moment de l'adhésion est : - du 1 juillet au 30 novembre : cotisation annuelle - à partir du 1 ^{er} décembre : au prorata des mois restants qu'au 30 juin 2019			
(**) Les membres qui ont adhéré pour la première fois durant la saison 2017-2018 et qui confirment leur adhésion pour la saison 2018-2019 seront considérés comme 1 ^{ère} année à la date du 01/07/2018 et bénéficieront donc d'une cotisation à 120 €			
Licence (intégralement reversée à la FFB) (***)			
Période d'essai de 12 mois à compter de l'adhésion => pas de licence sauf si prise en charge partielle ou totale par CNDS			
1 ^{ère} licence (sans compétition)		29 €	+1 €
Moins de 21 ans		17 €	+ 2 €
Autre		62 €	+ 4 €
(***) La licence est obligatoire pour tout membre qui n'est pas en période d'essai			
Cours (hebdomadaires sauf vacances scolaires)			
Débutant		gratuit	
Perfectionnement		gratuit	



Tarifs 2018-2019 et modalités de paiement

Modalités de paiement et exemples

Le montant de la cotisation pour le reste de la saison est dû au moment de l'adhésion en une fois.

Cependant sur demande de l'adhérent, le comité du club peut accorder des facilités de paiement sous la forme d'un paiement en plusieurs fois.

Les modalités de paiements sont les suivantes :

- Le mode de paiement préférentiel est le virement ou le chèque :
 - . Paiement en une fois :
 - . en liquide (avec remise systématique d'un reçu par le club),
 - . en chèque
 - . par virement
 - . Paiement en plusieurs fois :
 - . le fractionnement des paiements (nombre, montants et type) est validé par le comité,
 - . si paiement mensuel : paiement par virement uniquement
 - => sinon paiement possible :
 - . en liquide : doit rester exceptionnel (avec remise systématique d'un reçu par le club)
 - . en chèque : remettre l'ensemble des chèques au trésorier qui les mettra en paiement aux dates prévues
 - . par virement : de préférence

Exemples de cotisations et de modalités de paiement :

Adhésion	Paiement en	
	1 fois	plusieurs fois
Le 15/11/2018 : > 12 mois	228 € (240 € * 0,95 arrondi à l'euro supérieur)	240 € => Exemples de paiement : . 2 chèques de 120 € . 4 chèques de 60 € . 1 premier chèque de 24 € puis 9 virements de 24 € . 10 virements de 24 €
Le 20/01/2019 : 1 couple avec : . père > 12 mois . mère . 1 enfant	342 € (360 * 0.95) (240 + 60 + 60) * 0.95	360 € => Exemples de paiement : . 2 chèques de 180 € . 1 chèque de 90 € + 3 virement de 90 € . 1 premier chèque de 60 € puis 5 virements de 60 € . 6 virements de 60 €